

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 363/02

ÉFAI – 020789 – AMR 34/085/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA

Amílcar Méndez (h), défenseur des droits humains, et les membres de sa famille

Londres, le 16 décembre 2002

Amnesty International est particulièrement préoccupée par la sécurité d'Amílcar Méndez, défenseur des droits humains, et par celle de sa famille. Le 12 décembre, près de son domicile à Mixco, dans la ville de Guatemala, un homme armé non identifié a tiré sur lui sans le blesser. Il lui a également dérobé un certain nombre d'affaires, notamment des documents personnels, de l'argent et son téléphone portable.

Amílcar Méndez est le fondateur du *Consejo de Comunidades Étnicas "Runujel Junam"* (CERJ, Conseil des communautés ethniques "Nous sommes tous égaux"), l'une des premières organisations guatémaltèques œuvrant pour les droits des populations indigènes. L'attaque a profondément choqué et effrayé cet homme et sa famille.

Amílcar Méndez et sa famille sont fréquemment la cible d'attaques et de menaces depuis 1988, en raison du travail de cet homme au CERJ pour la démilitarisation et la défense des droits des populations indigènes. À de maintes reprises, ils ont été obligés de chercher temporairement asile à l'étranger (voir l'AU 128/91, AMR 34/13/91 du 18 avril 1991, l'AU 289/91, AMR 34/40/91 du 28 août 1991, et l'AC/AU 30/95, AMR 34/11/96 du 12 avril 1996). Cependant, cette attaque représente la première menace directe à la vie d'Amílcar Méndez, au cours de ces dernières années. Il est en effet de plus en plus fréquent que les attaques contre les défenseurs des droits humains se déroulent de telle façon qu'elles puissent être assimilées à des infractions de droit commun. Cependant, Amnesty International craint que l'attaque dont il a été victime n'ait été motivée par son engagement de longue date en faveur des droits humains, notamment par le rôle de premier plan qu'il a joué dans les efforts mis en œuvre pour retrouver Antonio Pop Caal, un avocat indigène disparu de son domicile à Cobán (département d'Alta Verapaz) il y a deux mois, et dont on est toujours sans nouvelles.

Depuis le milieu des années 1980, Amílcar Méndez est l'une des figures clés du mouvement guatémaltèque de défense des droits humains. Il a reçu un certain nombre de prix internationaux pour son travail de défense des droits humains. En 1996, il a été élu représentant du *Frente Democrático Nueva Guatemala* (FDNG, Front démocratique nouveau Guatemala), parti populaire de gauche, au Congrès, où il a siégé jusqu'en 2000.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, les manœuvres de harcèlement et les tentatives d'intimidation visant les défenseurs des droits humains au Guatemala se sont multipliées de manière alarmante. Depuis le mois de février 2002, les défenseurs des droits humains et des droits des populations indigènes sont victimes d'une vague d'attaques. Amnesty International est préoccupée par le fait que les autorités guatémaltèques ne prennent pas de mesures concrètes pour assurer la sécurité des défenseurs des droits humains alors qu'elles s'y sont engagées dans les accords de paix signés en 1996 et en vertu de la législation guatémaltèque comme du droit international.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à garantir la sécurité d'Amílcar Méndez et de sa famille dans les plus brefs délais ;
- appelez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête exhaustive et impartiale sur l'agression dont cet homme a été victime, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à traduire en justice les responsables présumés ;
- faites savoir que le fait de ne pas élucider cette affaire ne peut être perçu par la communauté internationale que comme un refus ou une incapacité des autorités guatémaltèques à respecter leurs engagements maintes fois répétés en matière de protection des défenseurs des droits humains, et à prendre les mesures concrètes nécessaires pour rétablir l'état de droit au Guatemala.

APPELS À :

Président de la République :

Lic. Alfonso Portillo Cabrera
Presidente de la República de Guatemala
6ª Avenida "A" 4-41, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Presidente de la República de Guatemala,
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 238 3579

Formule d'appel : Excelentísimo *Sr. Presidente*, / Monsieur
le Président de la République,

Directeur général de la police nationale civile :

Comisario General Raúl Arquímedes Manchamé Leiva
Director General de la Policía Nacional Civil
6ª Avenida 13-71, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Director General de la Policía, Ciudad de
Guatemala, Guatemala

Fax : +502 251 9382

Formule d'appel : *Señor Director*, / Monsieur le Directeur ,

Secrétaire du Service d'Analyse stratégique :

Secretario de Análisis Estratégico
Secretaría de Análisis Estratégico
6ª Avenida "A" 3-53, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Télégrammes : Secretario de Análisis Estratégico, Ciudad de
Guatemala, Guatemala

Fax : +502 232 2886

Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le
Secrétaire,

Procureur général :

Lic. Carlos David de León Argueta
Fiscal General de la República
Fiscalía General del Ministerio Público
8ª Avenida 10-57

Tercer nivel, Zona 1

Ciudad de Guatemala, Guatemala

Fax : +502 221 2718

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le
Procureur général,

COPIES À :

Procureur des droits humains :

Lic. Sergio Morales
Procurador de Derechos Humanos
Procuraduría de los Derechos Humanos
12 Avenida 12-72, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Tél./Fax : +502 230 0874-76-77-78

Fax : +502 238 1734

Journal :

Diario Prensa Libre
13 Calle 9-31, Zona 1
Ciudad de Guatemala
Guatemala

Fax : +502 251 8768 / 230 2193 / 230 2257

Procureur spécial chargé des défenseurs des droits humains :

Lica. Tatiana Morales
Fiscalía de hechos delictivos contra miembros o grupos de Derechos Humanos y Derechos Indígenas
7ª Avenida 11-20, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala

Tél./Fax : +502 2305296

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*